

## **FONDS DES MÉDIAS DU CANADA**

### **Groupe de travail**

**Date : 25 août 2011**

**Objet : Enveloppes de rendement**

**Présentateurs : S. Collins et S. Cardin**

### **Examen de la question et état de la situation :**

Le système des enveloppes de rendement (ER) a été modifié lors de la transition du FCT vers le FMC. Les modifications apportées visaient à harmoniser le système avec le mandat du FMC. Comme il le fait chaque année, le FMC passe le système des ER en revue pour déterminer si d'autres rajustements sont requis.

### **I. Orientation en matière de politiques et principes directeurs**

Chaque exercice financier, le FMC refait le calcul des enveloppes de rendement de manière à prendre en compte les changements quant au rendement des télédiffuseurs selon les facteurs de rendement spécifiques. Ce calcul donne aussi au FMC l'occasion de modifier la nature des facteurs de rendement servant au calcul des ER (ainsi que la pondération associée, s'il y a lieu) pour s'assurer que le système demeure en harmonie avec le mandat et les objectifs du FMC.

La réforme ayant donné lieu à la création du FMC reposait sur les quatre principes clés suivants :

- assurer une saine gouvernance et une reddition de compte efficace;
- récompenser le succès et encourager l'innovation;
- investir en fonction de ce que veulent les Canadiens;
- équilibrer les règles du jeu.

De plus, une clarification de la politique se déclinait comme suit :

- dans le volet convergent les projets devront être offerts par le biais d'au moins deux plateformes, dont la télévision;
- dans le cadre du système d'enveloppes de rendement des télédiffuseurs utilisé pour le volet convergent, tous les télédiffuseurs, incluant CBC et Radio-Canada, compétitionneront avec les autres télédiffuseurs selon les mêmes règles;
- on appuiera davantage des émissions télévisées originales en première diffusion et aux heures de grande écoute et on définira les heures de grande écoute pour chaque genre;
- on appuiera la production dans toutes les régions du Canada;
- on exigera un engagement à assurer la mise en marché et la promotion;
- on favorisera les émissions produites en haute définition;
- on élargira l'admissibilité au financement des projets des productions affiliées, et les productions internes des télédiffuseurs seront désormais admissibles (ce changement se fera progressivement au fil du temps);
- on soutiendra des émissions produites dans d'autres langues lorsque les demandes et le budget de financement le justifient.

Les principes directeurs régissant l'entente de contribution entre le FMC et le ministère du Patrimoine canadien (le ministère) s'établissaient comme suit :

- Durabilité : Le Programme du FMC ne créera pas de nouvelles dépendances et, dans la mesure du possible, cherchera à diminuer le recours à des subventions au fil du temps.
- Le Programme du FMC comme catalyseur : Le Programme du FMC se fiera aux forces du marché dans la mesure du possible.
- Innovation : Le Programme du FMC adoptera de nouvelles approches et n'aura recours aux pratiques du Programme du Fonds canadien de télévision que si cela est nécessaire pour atteindre ses objectifs.
- Ajustement continu : Le Programme du FMC évaluera les résultats et mettra en oeuvre les changements nécessaires afin d'assurer un cadre de marché flexible, sans entraîner la perturbation induite du système de production dans son ensemble.
- Capacité de s'adapter : Le Programme du FMC s'ajustera aux conditions variables du marché au fil du temps.
- Le Programme du FMC n'est qu'un élément de l'équation : Le régime réglementaire traite des problèmes systémiques et le FMC ne peut pas tout régler.
- Gestion avisée du changement : Le Programme du FMC ne fera pas preuve d'une prudence extrême et ne protégera pas le statu quo.

## **II. Objectifs stratégiques du FMC en 2011-2012**

Les objectifs stratégiques clés du FMC pour l'exercice financier en cours sont :

- établir des priorités, en mettant l'accent sur le rôle principal du FMC – le soutien à l'innovation et la création de contenu;
- simplifier le processus de financement;
- récompenser le succès.

Les programmes du FMC seront passés en revue en fonction de ces objectifs stratégiques, et les sections suivantes décrivent les impacts que cet exercice aura sur la mise en oeuvre de la prochaine ronde des ER au début de 2012.

## **III. Revue du système des enveloppes de rendement**

### **A. Objectifs initiaux**

Avant le système des Enveloppes de rendement des télédiffuseurs (ERT), le FCT utilisait un système de financement sélectif. Chaque année, une date limite était fixée et le FTC utilisait un système de classement pour évaluer l'ensemble des projets qui lui étaient présentés. Ce classement servait ensuite à déterminer les projets qui étaient financés et ceux qui étaient rejetés, en fonction d'objectifs de financement (fixés par langue, par région, etc.). Les télédiffuseurs avaient le choix de soutenir certains projets dans certains genres. Le système représentait un fardeau administratif en raison du nombre très élevé de demandes reçues à l'unique date limite fixée chaque année. De plus, parce que les demandes du PDD et celles du PPC étaient évaluées séparément, les projets retenus au sein d'un programme n'étaient pas nécessairement retenus dans l'autre, ce qui résultait en un financement partiel de projets. Les demandes excédentaires étaient monnaie courante dans ce système.

Le système des ER (mis en place en 2004-2005) rend le financement plus prévisible pour les télédiffuseurs et les producteurs, car des fonds sont alloués aux télédiffuseurs au début de chaque exercice financier en fonction de critères de rendement définis. Les télédiffuseurs peuvent ensuite choisir les projets pour lesquels ils détiennent des droits de diffusion qui pourront être présentés aux fins d'une demande d'aide financière. En rapprochant le processus décisionnel des

forces du marché, le but était de simplifier le processus de présentation de projets pour les producteurs tout en visant un ratio plus réaliste entre le nombre de demandes reçues et le nombre de projets approuvés.

Les objectifs initiaux du système des ER, comme le reflètent les facteurs utilisés dans le passé pour calculer le montant des enveloppes, sont les suivants :

Accès historique/Rendement historique (RH) : Un des principaux buts visés par les ER était de rendre le système plus prévisible afin que des projets nécessitant un engagement d'une durée de plus de un an puissent être entrepris. Les télédiffuseurs qui dépensaient la totalité de leur enveloppe et qui détenaient les droits de diffusion appropriés pouvaient, en théorie, toucher 40 % à 45 % de cette enveloppe l'année suivante, étant donné que le rendement historique réfère au montant du financement en production accédé ou déclenché historiquement à la suite de l'acquisition par un télédiffuseur des droits de diffusion sur les projets financés par le FMC.

Succès auprès de l'auditoire (NHE) : Dès le début, récompenser le succès remporté par des émissions financées a été un objectif clé. Bien que diverses permutations concernant de « grands succès » et des primes aient été considérées, au bout du compte, il a été établi que le crédit devait être calculé en fonction du nombre total d'heures d'écoute (NHE) des émissions financées. La formule NHE vise à équilibrer les différences d'auditoire cumulé et de modèle d'affaires existant entre les différents types de télédiffuseurs. Autrement dit, on cherche à atteindre un équilibre entre le plus grand nombre d'auditoire d'un télédiffuseur généraliste par rapport à celui d'un télédiffuseur spécialisé ayant moins d'auditoire cumulé mais un cycle de reprise plus fréquent.

Le crédit accordé en fonction du succès auprès de l'auditoire pour les « FCT-recevables » faisait partie du système utilisé pour calculer le montant des enveloppes initiales. Cette pratique visait à inclure des projets qui auraient satisfait aux critères d'admissibilité du FCT, mais qui n'avaient pas fait l'objet d'une demande de financement auprès du FCT ou qui n'avaient pas été sélectionnés et financés par le FCT durant le processus de sélection en raison d'un problème de demande excédentaire ou d'objectif de financement.

Droits de diffusion régionaux : L'objectif du facteur de droits de diffusion régionaux était d'encourager les télédiffuseurs à accorder des droits de diffusion à des productions régionales. Dans le calcul de ce facteur, le crédit d'un télédiffuseur était déterminé en fonction du montant total (en dollars) des droits de diffusion admissibles qu'il avait consacré aux projets régionaux financés par le FCT, et ce, selon la langue et le genre. Ce facteur répond en partie à l'orientation en matière de politiques enchâssée dans l'entente de contribution, soit d'appuyer la production dans toutes les régions du Canada.

Droits de diffusion supérieurs au seuil : Le but du facteur des droits de diffusion supérieurs au seuil était d'encourager les télédiffuseurs à bonifier les montants de droits de diffusion alloués aux projets. Dans le calcul de ce facteur, le crédit d'un télédiffuseur selon la langue ou le genre était déterminé en fonction de la valeur en dollars de la portion des droits de diffusion admissibles qu'il avait consacrés aux projets appuyés par le FCT dépassant le seuil publié par le FCT pour le type de projet approprié. La justification était que des droits de diffusion plus élevés accéléreraient la confirmation de la structure financière d'un projet et résulteraient en un financement moins élevé de la part du FCT pour ces projets, libérant du coup des fonds du FCT pour financer un plus grand nombre de projets.

Levier : Le levier a été conçu pour récompenser les télédiffuseurs ayant dépensé moins de fonds du FCT que la moyenne pour produire les projets dont ils détenaient les droits de diffusion. Le crédit accordé à un télédiffuseur était calculé en fonction de la différence entre la valeur, en dollars, des fonds engagés par le FCT et le financement moyen publié par le FCT selon le type de projet. Ce facteur a été éliminé pour l'exercice financier 2007-2008.

Pour un résumé historique des facteurs, voir l'annexe A.

### *Rendement par rapport aux objectifs initiaux*

Tous les facteurs font partie d'un système dynamique. Ainsi, tout changement apporté à un facteur donné aura probablement une incidence sur d'autres facteurs de rendement et sur le choix des facteurs sur lesquels les télédiffuseurs reposeront leurs décisions concernant leurs licences et leur programmation..

De plus, chaque facteur est accédé à différents niveaux par différents types de télédiffuseurs : par exemple, certains facteurs peuvent être actuellement plus favorables aux grands groupes de télédiffuseurs, tandis que d'autres peuvent bénéficier davantage à des télédiffuseurs indépendants ou *éducationnels*, etc. À mesure que des modifications sont proposées, le FMC juge qu'il est important de s'assurer que les changements apportés ne bénéficient ou ne nuisent pas tous disproportionnellement à une catégorie donnée de télédiffuseurs, puisque cela nuirait à la viabilité générale du secteur.

*Les objectifs initiaux demeurent-ils pertinents dans le contexte de l'orientation en matière de politiques et des principes directeurs de l'entente de contribution du FMC?*

Étant donné que certains de ces facteurs remontent à un fonds antérieur dont les objectifs étaient différents, il faut évaluer si ces mêmes facteurs devraient s'appliquer au FMC ainsi qu'à son nouveau mandat et ses nouveaux objectifs stratégiques. Un résumé des considérations est présenté ci-dessous :

Le rendement historique reflète l'utilisation des fonds déclenchés par les contributions-seuil de droits de diffusion à des projets, plutôt que les enveloppes allouées. Le crédit pour ce facteur est comptabilisé sur une période de trois années. Initialement, le facteur du rendement historique devait servir principalement de stabilisateur, pour éviter une forte variance des allocations. Cette mesure reposait sur les crédits de trois années consécutives pour éliminer la volatilité pouvant résulter par de possibles variations annuelles causées par les autres facteurs. À cet égard, le rendement historique pourrait satisfaire à l'orientation en matière de politiques de ne pas perturber indûment le système, alors que la baisse de sa pondération satisferait aux orientations : gestion avisée du changement et ajustement continu.

Le succès auprès de l'auditoire, comme mesure des auditoires et du nombre d'heures d'écoute d'émissions financées par le FMC, récompense les télédiffuseurs dont les émissions sont regardées par un nombre élevé de téléspectateurs. Ainsi, ce facteur satisfait directement à l'actuel objectif de récompenser le succès.

Les droits de diffusion régionaux accordent des crédits aux télédiffuseurs qui acquièrent des droits de diffusion de projets régionaux, contribuant ainsi à satisfaire à l'exigence enchâssée dans l'entente de contribution du FMC, soit d'appuyer la production dans toutes les régions du Canada.

Les droits de diffusion supérieurs au seuil récompensent les télédiffuseurs qui sont prêts à assumer un « risque additionnel » dans le cadre d'un projet en accordant des droits de diffusion supérieurs à l'exigence-seuil. Cependant, les droits de diffusion supérieurs à l'exigence-seuil ne constituent pas une mesure de « succès » en soi. Mis à part le potentiel de « réduire le recours aux subventions », ce facteur ne semble satisfaire à aucun des objectifs ou principes directeurs du FMC.

### *Points de discussion*

Dans le cadre de l'examen du système des ER et dans le contexte de son harmonisation avec les objectifs et principes directeurs actuels du FMC, les points suivants doivent être discutés :

- Établissement des priorités – quels enjeux sont plus prioritaires par rapport à d'autres. Une liste de priorités par ordre d'importance indiquerait les changements nécessaires aux facteurs de rendement et à leur pondération.
- Simplification
  - Possibilité d'élaborer des lignes directrices pluriannuelles et d'allouer des enveloppes pluriannuelles.
    - Il faut souligner que la rétroaction obtenue du dernier groupe de travail en juin 2011 était généralement négative par rapport à de possibles enveloppes pluriannuelles.
  - Élaboration d'autres mesures de stabilité, sans simplement se rabattre sur le *statu quo*.
  - Examen de la méthode de calcul des ER dans l'optique de simplifier le processus encore plus.
  - Simplification potentielle des grilles d'exigences-seuils de droits de diffusion (note : ce point sera discuté par le groupe de travail du 7 septembre)
- Récompense du succès
  - Examen des méthodes pour mieux harmoniser la « récompense du succès » avec les calculs des ER

## **B. Changements apportés au système des ER en 2011-2012**

Conformément au mandat du FMC, deux facteurs ont été conçus pour l'allocation des ER en 2011-2012 :

Succès auprès de l'auditoire (PDO) : Ce facteur a été intégré dans le calcul du succès auprès de l'auditoire pour satisfaire à la directive d'appuyer davantage des émissions télévisées originales en première diffusion et aux heures de grande écoute. En 2011-2012, ce facteur n'a été appliqué qu'aux genres dramatiques et variétés et des arts de la scène.

« La première diffusion originale » signifie :

- a. Pour les stations généralistes : la première diffusion d'un projet (ou d'une série d'épisodes composant le projet) par un télédiffuseur admissible.
- b. Pour les stations indépendantes, spécialisées et payantes : trois diffusions d'un projet (ou d'une série d'épisodes composant le projet) par un télédiffuseur admissible, dont une seule diffusion à l'extérieur des heures de grande écoute.

Pour ce facteur, un télédiffuseur doit participer à la structure financière initiale pour se voir accorder un crédit pour un projet donné. Cela permet aux télédiffuseurs de deuxième ou de troisième fenêtre qui accordent les droits de diffusion sur le projet de participer à ce facteur, mais exclut les acquisitions. Le crédit est calculé en fonction du NHE des mises en ondes de la PDO.

Investissement dans les médias numériques : Ce facteur vise à fournir un incitatif aux télédiffuseurs pour appuyer les composantes médias numériques « riches et élaborées » (selon la définition figurant dans les principes directeurs) de manière bonifier leur offre télévisuelle. Cela serait conforme à la directive d'augmenter la production de projets convergents. Pour ce facteur, le crédit est calculé selon la combinaison des contributions admissibles en espèces d'un télédiffuseur et du montant contribué de son enveloppe de rendement à des composantes médias numériques riches et élaborées. Un télédiffuseur se verra accorder un crédit pour chaque dollar qu'il contribue en espèces (pas de services ou de contributions inadmissibles) et/ou de son enveloppe du FMC. Il faut souligner qu'un télédiffuseur peut gagner un crédit pour ses contributions admissibles en espèces même s'il n'a pas octroyé de son enveloppe de rendement, pourvu qu'un autre télédiffuseur ait investi des fonds d'une ER dans la composante médias numériques.

Voici d'autres changements apportés au système des ER pour 2011-2012 :

- Modifications au facteur du succès auprès de l'auditoire
  - Une réduction de la fenêtre d'admissibilité des projets financés par le FMC de sept à cinq ans aux fins des calculs du NHE.<sup>1</sup>
  - Une réduction du nombre de titres de FCT-recevables admissibles de dix à trois et la proposition d'éliminer les FCT-recevables totalement dès l'année suivante.
- Une réduction de la pondération du rendement historique
- Une réduction de la pondération des droits de diffusion supérieurs au seuil.
- La division du genre documentaire de langue française en deux sous-genres, en l'occurrence les émissions uniques et les séries, aux fins des calculs.

Note, réf. : Licences régionales : Un groupe de travail sur les projets régionaux de langue anglaise est prévu le 19 octobre 2011.

Voir l'annexe B pour consulter un résumé des calculs des ER de 2011-2012.

<sup>1</sup> Le FMC a évalué la possibilité de resserrer davantage la fenêtre du facteur du succès auprès de l'auditoire (NHE) aux programmes financés au cours des trois années précédentes uniquement (par rapport aux cinq années précédentes actuellement), mais il considère qu'une fenêtre d'admissibilité de cinq ans demeure appropriée dans l'optique d'atteindre un équilibre entre récompenser de récents succès et permettre à des partenaires financiers de deuxième ou troisième fenêtre de demander un crédit pour des projets financés.

### **C. Résumé des « intentions » – plans d'action potentiels pour 2012-2013**

Éclairé par l'orientation en matière de politiques et les principes directeurs susmentionnés et sous réserve d'autres commentaires formulés par des intervenants de l'industrie, le FMC aurait l'intention d'allouer les ER pour 2012-2013 selon les plans d'action suivants :

- Éliminer les FCT-recevables comme moyen d'obtenir un crédit pour le facteur « succès auprès de l'auditoire »;
- Appliquer le facteur de la PDO à tous les genres, dont aux émissions pour enfants et jeunes et aux documentaires;
  - Une simulation préparée à partir des données de 2011-2012 est fournie à l'annexe C.
- Maintenir le facteur d'investissement dans les médias numériques pendant une autre année et augmenter sa pondération en réduisant la pondération des autres facteurs dans le système des ER (pondérations rajustées sous réserve de l'exercice d'établissement des priorités détaillé ci-haut).
  - Voir l'annexe D pour prendre connaissance d'autres données sur l'impact des facteurs de l'investissement dans les médias numériques et des droits de diffusion supérieurs au seuil sur les calculs des ER pour 2011-2012
- Examiner les systèmes de mesure des utilisateurs pour les plateformes de médias numériques (MN), dans le but de remplacer le facteur de l'investissement dans les médias numériques par un possible facteur « Utilisation et succès des médias numériques » aux fins du processus d'allocation des ER pour 2013-2014. Le FMC a mis sur pied le Comité aviseur sur les mesures de performance en médias numériques formé d'un groupe d'experts en médias numériques (MN) représentant un large éventail d'intervenants du FMC, dont des télédiffuseurs et des producteurs de contenu. Ce groupe de travail s'est réuni à deux reprises, en juin et juillet 2011, aux fins d'examiner et de discuter les paramètres, les indicateurs de succès, les essais menés sur 50 à 60 projets MN déjà terminés et le suivi d'autres projets de MN d'ici la fin de 2011-2012 et en 2012-2013, soit avant la mise en application du facteur de succès des MN auprès de l'auditoire pour l'allocation des ER de 2013-2014.

### **D. Propositions recueillies auprès des intervenants de l'industrie**

Depuis l'annonce des ER allouées pour 2011-2012, un certain nombre de questions ont été soulevées et l'industrie a soumis des propositions. Ces propositions sont résumées ci-dessous, sans ordre de priorité :

*Souplesse accrue pour les petits télédiffuseurs, les télédiffuseurs indépendants et les télédiffuseurs éducationnels*

Il a été proposé de rajuster le plafond des productions affiliées et internes afin qu'il reflète mieux la réalité de plus petits télédiffuseurs pour lesquels les plafonds de 7,5 % et 15 % de leur ER représente un montant inutilisable. Le plafond serait plutôt calculé sur la base d'un pourcentage ou d'un montant en dollars (à déterminer).

*Montant de démarrage pour nouveaux entrants*

Le système actuellement utilisé pour calculer les ER ne prévoit aucune garantie quant aux montants ou aux parts. Nonobstant leur licence, leur portée ou leur modèle d'entreprise, les télédiffuseurs se font concurrence sur la base d'un maximum de six facteurs de rendement. Dans le cadre de ce système, les résultats indiquent que de plus petits télédiffuseurs obtiennent des ER négligeables ou peinent énormément à cumuler des crédits en vue de l'allocation d'une ER. En

2011-2012, 21 télédiffuseurs (25 %) ont reçu une ER de moins de 100 000 \$ et 16 de ces derniers (19 %) ont reçu une allocation de moins de 50 000 \$.

Il y aurait donc lieu d'évaluer une proposition visant à verser une enveloppe minimale, ou un « montant de démarrage », à chaque télédiffuseur. En théorie, le montant de cette enveloppe pourrait reposer sur :

- un certain montant de base par télédiffuseur (ex. : 50 000 \$ par télédiffuseur, nonobstant le nombre); basé sur les données de 2011-2012 et de la liste des 60 télédiffuseurs anglophones et 23 télédiffuseurs francophones ayant reçu des ER en 2011-2012, le montant totaliserait 3 millions de dollars (ce qui représente 1,6 % du budget de 189 millions de dollars alloué en ER à des projets de langue anglaise) et de 1,5 million de dollars (ce qui représente 1,3 % du budget de 90 millions de dollars alloué en ER à des projets de langue française); ou
- un montant annuel fixe (ou un pourcentage du budget alloué au programme) divisé par le nombre de télédiffuseurs demandant une ER (ex. : 4 millions de dollars distribués à 83 télédiffuseurs = 48 193 \$ chacun, ce qui représente 1,4 % des budgets combinés alloués en ER à des projets de langue anglaise et de langue française en 2011-2012).

Ensuite, les télédiffuseurs seraient en concurrence l'un contre l'autre pour l'obtention du reste des fonds alloués.

Du point de vue du FMC, l'objectif d'aider les nouveaux entrants et les plus petits télédiffuseurs à intégrer le système des ER s'harmonise avec l'orientation en matière de politiques de s'assurer d'avoir un cadre de marché dynamique : élargir le bassin de télédiffuseurs dans le système, intensifier la concurrence entre les télédiffuseurs et offrir un plus grand choix de contenu aux consommateurs. De plus, cette proposition pourrait avoir pour effet d'ouvrir de nouvelles portes aux producteurs indépendants. Pour éviter de créer de nouvelles « dépendances », l'aide financière serait fournie pendant une période limitée, après laquelle ces télédiffuseurs se feraient la concurrence sur la base des mêmes facteurs que l'ensemble des autres télédiffuseurs.

#### *Proposition d'enveloppes dédiées aux télédiffuseurs indépendants et aux télédiffuseurs éducatifs*

La CAPEM (Canadian Association of Public Educational Media) a déposé une proposition au FMC dans laquelle elle se dit préoccupée par la baisse des enveloppes allouées aux télédiffuseurs éducatifs. La CAPEM a demandé qu'une enveloppe fixe soit allouée aux *ednet*, laquelle serait calculée en fonction du pourcentage moyen des fonds alloués par le FMC à ceux-ci au cours des trois dernières années.

Dans le contexte des récentes audiences du CRTC sur l'intégration verticale, d'autres intervenants ont formulé la proposition suivante : pour maintenir l'équilibre dans le système, le FMC devrait allouer un montant ou un pourcentage préétabli du budget annuel des ER aux télédiffuseurs dans les deux marchés linguistiques qui ne font pas partie d'un groupe intégré verticalement ou d'un groupe de sociétés.

À compter de 2010-2011, l'orientation en matière de politiques du ministère voulant que le FMC équilibre les règles du jeu pour tous les télédiffuseurs a mené à l'élimination de l'allocation d'un pourcentage fixe des fonds du FMC à CBC/Radio-Canada. L'allocation d'une enveloppe fixe à un télédiffuseur ou un groupe de télédiffuseurs donné semblerait contraire à cette orientation en matière de politiques.



### *Étendre la portée de la Politique relative aux télédiffuseurs en difficulté financière pour y inclure de l'aide aux télédiffuseurs eux-mêmes*

À l'heure actuelle, la Politique relative aux télédiffuseurs en difficulté financière vise à protéger un requérant dont le projet a déjà été approuvé de subir l'impact des difficultés financières d'un télédiffuseur qui acquière des droits de diffusion.

Il a été suggéré d'étendre cette politique pour y inclure de l'aide aux télédiffuseurs eux-mêmes, aide prenant la forme d'un gel de l'enveloppe allouée une année antérieure et du report de ce montant à une année ultérieure. Il faut savoir qu'en temps normal, les fonds non dépensés à la fin de chaque année retournent dans les réserves du FMC (pour être alloués au budget de programmes du FMC de l'année suivante). Les télédiffuseurs qui, en raison de difficultés financières ou d'autres facteurs, ne parviennent pas à dépenser ces montants alloués n'ont pas la possibilité de gagner des crédits pour les facteurs d'allocation des ER en vue des ER allouées pour la prochaine année.

La mise en œuvre d'un quelconque mécanisme formalisé pour venir en aide aux télédiffuseurs en difficulté financière semblerait contraire à l'actuelle orientation en matière de politiques, et ce, à au moins deux égards :

1. Le FMC doit se préoccuper principalement de la création de contenu. Protéger un « projet » lorsqu'un titulaire de licence connaît des difficultés financières entre dans le cadre de cette ligne directrice. Protéger le télédiffuseur qui connaît des difficultés financières n'entrerait pas dans le cadre de cette ligne directrice et il pourrait être plus approprié d'en faire le ressort du CRTC.
2. Dans le cadre du système des ER, les règles du jeu doivent être équilibrées entre tous les télédiffuseurs. Reporter des crédits accordés au cours d'une année antérieure (par le gel d'une enveloppe) en raison d'un manque d'activités, voire de difficultés financières, semblerait également contraire à l'orientation en matière de politiques qui prône l'équilibrage des règles du jeu pour tous les télédiffuseurs.

### *Pondérations différentes des facteurs selon le genre et la langue*

Certains intervenants ont suggéré que les facteurs devraient être pondérés différemment selon le genre et la langue. Par exemple, le facteur du succès auprès de l'auditoire pourrait avoir une importance variable en raison des habitudes d'écoute qui diffèrent selon le genre. En conséquence, la pondération de ce facteur devrait varier également. Cependant, puisque les ER sont calculées selon la langue et le genre, que chaque catégorie se voit allouer son propre budget et que des télédiffuseurs similaires se font la concurrence sur la base des facteurs et des pondérations de chaque catégorie, il faudrait que les propositions justifient plus clairement la nécessité de pondérations différentes des six facteurs actuels, selon le genre et la langue.

De plus, appliquer des pondérations différentes aux facteurs selon le genre et la langue semblerait contraire à l'objectif stratégique de simplifier les programmes du FMC.

### *Portée / Équilibre des règles du jeu*

La question de la portée, surtout en regard du facteur du succès auprès de l'auditoire, refait surface périodiquement. La principale crainte est exprimée par de plus petits télédiffuseurs dont la portée est limitée auprès de l'auditoire, mais qui doivent néanmoins affronter de plus grandes stations (généralistes) pour obtenir leur part des crédits accordés sur la base du facteur du succès auprès de l'auditoire. Étant donné cette perception d'iniquité au niveau de l'auditoire potentielle (c.-à.-d. la portée), il a été proposé que le FMC trouve un moyen d'offrir un « handicap » aux plus petits télédiffuseurs afin qu'ils puissent gagner des crédits en fonction de règles plus équilibrées.

Dans le passé, le FMC a tenté de modéliser des « handicaps » potentiels pour les télédiffuseurs; chaque fois, les résultats obtenus ne se sont pas avérés concluants sur le plan de l'équilibre entre l'auditoire et la zone de couverture et les modèles se sont avérés extrêmement complexes à gérer. De plus, compte tenu de l'actuel objectif stratégique de récompenser le succès, il serait difficile de justifier l'attribution du même crédit au programme « A » (dont l'auditoire est beaucoup plus petit malgré les problèmes de portée) et au programme « B » (dont l'auditoire pourrait être beaucoup plus grand).

#### *Marge de manœuvre de 100 %*

Certains télédiffuseurs ont proposé l'option d'une marge de manœuvre de 100 %. Ainsi, les ER continueraient d'être calculées par genre, en fonction des crédits accordés pour le comportement de chaque télédiffuseur dans chacun des genres. Cependant, une fois les ER allouées, les télédiffuseurs seraient libres de dépenser leur allocation dans l'un ou l'autre des quatre genres, sans restriction.

Un système intégrant une marge de manœuvre de 100 % pourrait se justifier par l'orientation en matière de politiques d'une philosophie axée davantage sur le marché. Cependant, il y a lieu d'éviter de créer une perturbation indue découlant d'une volatilité imprévue des engagements du FMC dans les quatre genres.

Quant au système des ER, 2010-2011 a marqué la première année où la marge de manœuvre a été augmentée à 50 % (par rapport à 15 % l'année précédente) pour tous les télédiffuseurs. Le FMC avait alors indiqué qu'il suivrait de près les résultats de financement par genre. Comme l'indique le tableau ci-dessous, les résultats de financement obtenus pour 2010-2011 suggèrent que les parts en pourcentage par genre et par langue ont été relativement similaires aux allocations initiales, le seul écart notable étant un gain de 3,2 points de pourcentage pour les émissions de variétés et arts de la scène de langue française et une perte de 2,9 points de pourcentage pour les dramatiques de langue française.

#### **Enveloppes de rendement 2010-2011**

	<b>Budget (\$)</b>	<b>Engagements (\$)</b>	<b>Part du budget (%)</b>	<b>Part des engagements (%)</b>	<b>Écart</b>
<b>Anglais</b>					
Enfants et jeunes	38 216 000	36 512 950	20,4	20,1	-0,3
Documentaires	30 910 000	28 393 698	16,5	15,6	-0,9
Dramatiques	114 460 667	113 068 501	61,1	62,3	1,2
Variétés et arts de la scène	3 746 667	3 628 190	2,0	2,0	0,0
<b>Total (anglais)</b>	<b>187 333 334</b>	<b>181 603 339</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	
<b>Français</b>					
Enfants et jeunes	15 270 250	16 511 015	17,0	18,4	1,4
Documentaires	19 761 500	18 227 460	22,0	20,3	-1,7
Dramatiques	49 403 750	46 744 196	55,0	52,1	-2,9
Variétés et arts de la scène	5 389 500	8 285 552	6,0	9,2	3,2
<b>Total (français)</b>	<b>89 825 000</b>	<b>89 768 223</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

Le FMC sollicite d'autres commentaires des intervenants à savoir s'il devrait :

- maintenir la marge de manœuvre à 50 % pour le calcul des ER pour 2012-2013 et suivre les résultats de financement par genre pour une autre année;
- augmenter la marge de manœuvre à 100 % pour les plus petits télédiffuseurs et les télédiffuseurs indépendants, acquiesçant ainsi à leur demande de pouvoir dépenser leur modeste ER comme ils le veulent;
- augmenter la marge de manœuvre à 100 % pour l'ensemble des télédiffuseurs.

## *Stabilité*

Certains intervenants se sont dits préoccupés que le transfert de la pondération du facteur du rendement historique vers celui du succès auprès de l'auditoire provoque de l'instabilité dans le système, car certains télédiffuseurs ont encaissé une forte baisse de leur enveloppe de rendement en 2011-2012 par rapport au cycle d'allocation précédent.

Ces intervenants ont proposé que le FMC impose un pourcentage plafond limitant la baisse des ER allouées d'une année à l'autre.<sup>2</sup> Cependant, une telle proposition soulève la question à savoir s'il est également nécessaire de limiter le pourcentage de majoration des ER. De plus, dans l'un ou l'autre des cas, il y a lieu de déterminer quel pourcentage serait approprié. Encore une fois, cette proposition oblige le FMC de trouver un équilibre entre les forces du marché et une perturbation indue du système.

---

<sup>2</sup> Entre 2010-2011 et 2011-2012, la baisse subie par les télédiffuseurs anglophones a varié de 0,6 % à 85,9 %, tandis qu'elle a varié entre 1,6 % et 48,4 % parmi les télédiffuseurs francophones. Lorsque le télédiffuseur fait partie d'un groupe de sociétés, la baisse de pourcentage s'explique par les stratégies d'entreprise ou des transferts à d'autres télédiffuseurs au sein du groupe.

## APPENDIX A (disponible en anglais seulement)

### *Historic Summary of the factors*

This chart illustrates the different factors and their respective weights used since the implementation of the PE (BPE) system in 2004-2005.

<b>FRENCH</b>	Historic Access/ Performance %	Above Average/ Threshold Licenses %	Leverage %	Regional Production Licences %	Audience Success (THT)%	Audience Success (OFR)	DM Investment	Total %
<b>All Genres</b>								
2004-05	75	-	-	-	25	-	-	100
2005-06	45	15	5	5	30	-	-	100
2006-07	45	15	5	5	30	-	-	100
2007-08	45	15	-	10	30	-	-	100
2008-09	45	15	-	10	30	-	-	100
2009-10	45	15	-	10	30	-	-	100
2010-11	45	15	-	10	30	-	-	100
2011-12 VDr	25	10	-	10	35	15	5	100
2011-12 CDo	25	10	-	10	50	-	5	100

<b>ENGLISH</b>	Historic Access/ Performance %	Above Average/ Threshold Licenses %	Leverage %	Regional Production Licences %	Audience Success (THT)%	Audience Success (OFR)	DM Investment	Total %
<b>Children &amp; Youth, Documentary, Variety &amp; Performing Arts</b>								
2004-05	100	-	-	-	-	-	-	100
2005-06	40	15	5	10	30	-	-	100
2006-07	40	15	5	10	30	-	-	100
<b>Drama</b>								
2006-07	100*	-	-	-	-	-	-	100
<b>All Genres</b>								
2007-08	30	10	-	20	40	-	-	100
2008-09	30	10	-	20	40	-	-	100
2009-10	30	10	-	20	40	-	-	100
2010-11	30	10	-	20	40	-	-	100
2011-12 VDr	15	5	-	20	40	15	5	100
2011-12 CDo	15	5	-	20	55	-	5	100

VDr = VAPA and Drama. CDo = C&Y and Documentary

APPENDIX B (disponible en anglais seulement)

Performance Envelope Allocation by Corporate Group

Actual 2011-2012 Allocation compared with simulation using 2010-2011 Factor Weights

French-language Broadcasters	Actual 2011-2012 PE		2011-12 simulation with 2010-2011 factor weights			
	\$	% share	\$	% share	\$ Difference vs Actual 11-12 PE	% \$ Difference vs Actual 11-12 PE
<b>Current Corporate Group</b>						
Astral	17,318,480	19.23	16,132,100	17.92	-1,186,380	-6.85
Bell Media (RDS)	126,064	0.14	42,854	0.05	-83,210	-66.01
Radio-Canada	34,046,654	37.81	34,088,994	37.86	42,340	0.12
TVA	20,838,590	23.14	20,608,919	22.89	-229,671	-1.10
Télétoon French	1,979,295	2.20	1,960,757	2.18	-18,538	-0.94
<b>Total Corporate Groups</b>	<b>74,309,083</b>	<b>82.53</b>	<b>72,833,623</b>	<b>80.89</b>	<b>-1,475,460</b>	<b>-1.99</b>
Ednets	11,277,196	12.52	12,166,532	13.51	889,336	7.89
Independent	\$4,455,389	4.95	\$5,041,512	5.60	586,123	13.16
<b>TOTAL</b>	<b>90,041,668</b>	<b>100.00</b>	<b>90,041,668</b>	<b>100.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>

Note: RDS' difference was attributable to its THT % share in one-off Docs, which carries 50% weight

English-language Broadcasters	Actual 2011-2012 PE		2011-12 simulation with 2010-2011 factor weights			
	\$	% share	\$	% share	\$ Difference vs Actual 11-12 PE	% \$ Difference vs Actual 11-12 PE
<b>Current Corporate Group</b>						
Astral	7,941,144	4.20	9,418,740	4.98	1,477,596	18.61
CBC	63,022,638	33.35	63,027,835	33.35	5,197	0.01
Corus	25,799,866	13.65	26,927,247	14.25	1,127,381	4.37
Bell Media	37,492,982	19.84	36,485,456	19.30	-1,007,525	-2.69
Rogers	4,770,278	2.52	4,006,476	2.12	-763,802	-16.01
Shaw Media	31,309,544	16.57	31,466,376	16.65	156,832	0.50
Teletoon English	5,315,605	2.81	5,858,213	3.10	542,608	10.21
<b>Total Corporate Groups</b>	<b>175,652,057</b>	<b>92.94</b>	<b>177,190,344</b>	<b>93.75</b>	<b>1,538,287</b>	<b>0.88</b>
Ednets	2,258,218	1.19	2,035,637	1.08	-222,581	-9.86
Independent	\$11,089,733	5.87	\$9,774,027	5.17	-1,315,706	-11.86
<b>TOTAL</b>	<b>189,000,008</b>	<b>100.00</b>	<b>189,000,008</b>	<b>100.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>

In the English-language tables, ACCESS is included within Bell Media

APPENDIX C - page 1 of 2 (disponible en anglais seulement)  
 2011-2012 English-language Performance Envelope - OFR Simulation in all 4 Genres

English-language Performance Envelope allocations (\$K)						Simulation - OFR in all 4 Genres		
Current Corporate Group	Ownership	2011-2012 \$ (K)*	2010-2011 \$ (K)	11-12 vs 10-11 Change \$ (K)	% Change	2011-2012 \$ (K)	11-12 Simulation vs Actual 11-12 \$ (K) Change	% Change
CBC	corporate	63,023	65,582	-2,559	-3.9	63,218	196	0.3
CTV	corporate	37,432	37,924	-492	-1.3	36,871	-562	-1.5
Shaw	corporate	31,310	29,188	2,121	7.3	31,390	81	0.3
Corus	corporate	25,800	21,526	4,274	19.9	24,631	-1,169	-4.5
Astral	corporate	7,941	11,770	-3,829	-32.5	9,406	1,465	18.4
Rogers	corporate	4,770	3,716	1,055	28.4	4,828	58	1.2
Teletoon - English	corporate	5,316	6,203	-888	-14.3	4,967	-349	-6.6
<b>Corporate Group Subtotal</b>		<b>175,592</b>	<b>175,909</b>	<b>-317</b>	<b>-0.2</b>	<b>175,312</b>	<b>-280</b>	<b>-0.2</b>
APTN - English	independent	8,070	5,968	2,102	35.2	8,055	-15	-0.2
Stornoway	independent	1,379	627	752	119.8	1,378	0	0.0
Zoomer	independent	998	855	143	16.8	994	-4	-0.4
High Fidelity HD	independent	332	7	325	4470.5	294	-39	-11.6
SCN	independent	167	939	-773	-82.2	160	-7	-4.1
Glassbox	independent	147	178	-31	-17.5	140	-7	-4.8
Super Channel	independent	51	101	-49	-49.0	51	0	0.0
CTS	independent	7	0	7	100.0	7	0	0.0
Sun TV	independent	0	64	-64	-100.0	0	0	0.0
OUTv	independent	0	2	-2	-100.0	0	0	0.0
<b>Independent Subtotal</b>		<b>11,150</b>	<b>8,741</b>	<b>2,409</b>	<b>27.6</b>	<b>11,079</b>	<b>-72</b>	<b>-0.6</b>
TVO	ednet	1,409	1,830	-420	-23.0	1,790	381	27.0
Knowledge	ednet	849	854	-5	-0.6	820	-29	-3.4
<b>Ednet Subtotal</b>		<b>2,258</b>	<b>2,683</b>	<b>-425</b>	<b>-15.8</b>	<b>2,610</b>	<b>351</b>	<b>15.6</b>
<b>Total Allocations</b>		<b>189,000</b>	<b>187,333</b>	<b>1,667</b>	<b>0.9</b>	<b>189,000</b>	<b>0</b>	<b>0.0</b>

English-language Performance Envelope % Share				
Current Corporate Group		% 2011-2012	% 2010-2011	Change
CBC	corporate	33.3	35.0	-1.7
CTV	corporate	19.8	20.2	-0.4
Shaw	corporate	16.6	15.6	1.0
Corus	corporate	13.7	11.5	2.2
Astral	corporate	4.2	6.3	-2.1
Rogers	corporate	2.5	2.0	0.5
Teletoon - English	corporate	2.8	3.3	-0.5
<b>Corporate Group Subtotal</b>		<b>92.9</b>	<b>93.9</b>	<b>-1.0</b>
Stornoway	independent	0.7	0.3	0.4
Zoomer	independent	0.5	0.5	0.1
High Fidelity HD	independent	0.2	0.0	0.2
Glassbox	independent	0.1	0.0	0.1
APTN - English	independent	4.3	3.2	1.1
SCN	independent	0.1	0.5	-0.4
Super Channel	independent	0.0	0.1	0.0
CTS	independent	0.0	0.0	0.0
Sun TV	independent	0.0	0.0	0.0
OUTv	independent	0.0	0.0	0.0
<b>Independent Subtotal</b>		<b>5.9</b>	<b>4.6</b>	<b>1.3</b>
TVO	ednet	0.7	1.0	-0.2
Knowledge	ednet	0.4	0.5	0.0
<b>Ednet Subtotal</b>		<b>1.2</b>	<b>1.4</b>	<b>-0.2</b>
<b>Total Allocations</b>		<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>0.0</b>

OFR Simulation - % Share change	
% Share 2011-2012	Simulation vs Actual 11-12
33.4	0.1
19.5	-0.3
16.6	0.0
13.0	-0.6
5.0	0.8
2.6	0.0
2.6	-0.2
<b>92.8</b>	<b>-0.1</b>
0.7	0.0
0.5	0.0
0.2	0.0
0.1	0.0
4.3	0.0
0.1	0.0
0.0	0.0
0.0	0.0
0.0	0.0
0.0	0.0
<b>5.9</b>	<b>0.0</b>
0.9	0.2
0.4	0.0
<b>1.4</b>	<b>0.2</b>
100.0	0.0

Note: CBC change combines CBC Conventional, bold and CBC News Network for comparison to 2009-2010 combined envelope. Amounts are rounded.

APPENDIX C - page 2 of 2 (disponible en anglais seulement)

2011-2012 French-language Performance Envelope - OFR Simulation in all 4 Genres

French-language Performance Envelope allocations (\$K)						Simulation - OFR in all 4 Genres		
Current Corporate Group	Ownership	2011-2012 \$ (K)*	2010-2011 \$ (K)	11-12 vs 10-11 Change \$ (K)	% Change	2011-2012 \$ (K)	11-12 Simulation vs Actual 11-12 \$ (K) Change	% Change
Radio-Canada	corporate	34,047	33,309	737	2.2	34,152	106	0.3
TVA	corporate	20,839	18,571	2,267	12.2	20,916	77	0.4
Astral	corporate	17,318	15,657	1,662	10.6	16,918	-400	-2.3
Télétoon - French	corporate	1,979	2,480	-501	-20.2	1,695	-284	-14.4
<b>Corporate Group Subtotal</b>		<b>74,183</b>	<b>70,017</b>	<b>4,166</b>	<b>5.9</b>	<b>73,681</b>	<b>-502</b>	<b>-0.7</b>
V	independent	1,997	3,869	-1,872	-48.4	2,002	5	0.3
APTN - French	independent	1,282	1,422	-140	-9.8	1,279	-4	-0.3
TV5	independent	1,176	993	184	18.5	1,198	22	1.8
RDS	independent	126	0	126	100.0	90	-36	-28.7
Évasion	independent	0	30	-30	-100.0	0	0	0.0
<b>Independent Subtotal</b>		<b>4,581</b>	<b>6,314</b>	<b>-1,733</b>	<b>-27.4</b>	<b>4,569</b>	<b>-13</b>	<b>-0.3</b>
Télé-Québec	ednet	8,102	9,627	-1,524	-15.8	8,647	545	6.7
TFO	ednet	3,175	3,867	-692	-17.9	3,145	-30	-1.0
<b>Ednet Subtotal</b>		<b>11,277</b>	<b>13,494</b>	<b>-2,217</b>	<b>-16.4</b>	<b>11,792</b>	<b>515</b>	<b>4.6</b>
<b>Total Allocations</b>		<b>90,042</b>	<b>89,825</b>	<b>217</b>	<b>0.2</b>	<b>90,042</b>	<b>0</b>	<b>0.0</b>

French-language Performance Envelope % Share				
Current Corporate Group		% 2011-2012	% 2010-2011	% Change
Radio-Canada	corporate	37.8	37.1	0.7
TVA	corporate	23.1	20.7	2.5
Astral	corporate	19.2	17.4	1.8
Télétoon - French	corporate	2.2	2.8	-0.6
<b>Corporate Group Subtotal</b>		<b>82.4</b>	<b>77.9</b>	<b>4.4</b>
V	independent	2.2	4.3	-2.1
APTN - French	independent	1.4	1.6	-0.2
TV5	independent	1.3	1.1	0.2
RDS	independent	0.1	0.0	0.1
Évasion	independent	0.0	0.0	0.0
<b>Independent Subtotal</b>		<b>5.1</b>	<b>7.1</b>	<b>-2.0</b>
Télé-Québec	ednet	9.0	10.7	-1.7
TFO	ednet	3.5	4.3	-0.8
<b>Ednet Subtotal</b>		<b>12.5</b>	<b>15.0</b>	<b>-2.5</b>
<b>Total Allocations</b>		<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>0.0</b>

OFR Simulation - % Share change	
% Share 2011-2012	Simulation vs Actual 11-12
37.9	0.1
23.2	0.1
18.8	-0.4
1.9	-0.3
<b>81.8</b>	<b>-0.6</b>
2.2	0.0
1.4	0.0
1.3	0.0
0.1	0.0
0.0	0.0
<b>5.1</b>	<b>0.0</b>
9.6	0.6
3.5	0.0
<b>13.1</b>	<b>0.6</b>
<b>100.0</b>	<b>0.0</b>

Notes: Radio-Canada change includes RDI for comparison to 2009-2010 combined envelope. Amounts are rounded.

**APPENDIX D (disponible en anglais seulement)**

**Broadcasters earning Digital Media Investment factor credit in 2011-2012 PE Allocation**

<b>Genre English</b>		<b>French</b>
Children's and youth	8	5
Documentary	5	11
Drama	8	5
Variety & Performing Arts	0	5
<b>Total # Broadcasters earning DMI credit*</b>	<b>18</b>	<b>17</b>
# Broadcasters in 2011-2012 PE allocation	60	23
% of 2011-2012 PE Broadcasters	30	74

\* some broadcasters earned DMI credit in more than 1 genre

**Allocations from the Digital Media Investment factor**

**English**

	Total \$K allocated from the DM factor	Broadcaster's % of DM allocation	Broadcaster's % of total PEs	DM allocation % of broadcaster's PE
Major Corporate Groups	6,487	68%	93%	4%
Ednets	260	3%	1%	8%
Small groups & Independents	2,703	29%	6%	25%
<b>Total</b>	<b>9,450</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	

Major corporate groups: Astral, Bell, CBC, Corus, Rogers, Shaw, Teletoon

Small groups and independents: APTN, CTS, GlassBox, High Fidelity, Stormoway, Super Channel, ZoomerMedia

**French**

	Total \$K allocated from the DM factor	Broadcaster's % of DM allocation	Broadcaster's % of total PEs	DM allocation % of broadcaster's PE
Major Corporate Groups	3,524	78%	82%	5%
Ednets	619	14%	13%	5%
Independents	359	8%	5%	8%
<b>Total</b>	<b>4,502</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	

Major Coporate Groups: Astral, Radio-Canada, TVA, Teletoon; Independents: APTN, RDS (Bell is not a French corporate group), TV5, V

**Broadcasters earning Above-Threshold factor credit in 2011-2012 PE Allocation**

<b>Genre English</b>		<b>French</b>
Children's and youth	9	6
Documentary	26	
Documentary one-offs	-	11
Documentary series	-	13
Drama	7	7
Variety & Performing Arts	7	8
<b>Total # Broadcasters earning Above-Threshold credit*</b>	<b>35</b>	<b>20</b>
# Broadcasters in 2011-2012 PE allocation	60	23
% of 2011-2012 PE Broadcasters	58	87

\* some broadcasters earned Above-Threshold credit in more than 1 genre